

un rythme encore plus accéléré en 1963 iront en augmentant au cours des prochaines années. La puissance hydro-électrique de 360,000 HP mise en service en 1963 et les 256,000 HP qu'on prévoit mettre en service en 1964 ne représentent qu'une petite partie de la réalisation éventuelle d'un programme d'aménagement hydro-électrique visant à l'installation d'une puissance de près de 7,600,000 HP. D'après le programme d'aménagement thermo-électrique qui se poursuit présentement, 150,000 kW seront mis en service en 1964 et une puissance égale sera ajoutée plus tard. En 1963, le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Commission d'énergie hydro-électrique du Québec, a fait l'acquisition des biens d'un certain nombre de compagnies privées d'électricité de la province; toutefois, les cadres administratifs généraux de chacune des compagnies n'ont pas été modifiés, du moins pour l'instant. La *Shawinigan Water and Power Company* est une des compagnies dont le gouvernement de la province est maintenant propriétaire.

En 1963, l'Hydro-Québec a augmenté la puissance de sa centrale hydro-électrique de Carillon sur la rivière Outaouais en y aménageant six groupes de 60,000 HP chacun; il lui reste à aménager quatre autres groupes en 1964 pour atteindre éventuellement une puissance de 840,000 HP produite par 14 groupes. La puissance globale de 64,000 HP de la centrale des Rapides II de la Commission sur la rivière Outaouais sera également atteinte en 1964 par la mise en service d'un quatrième groupe de 16,000 HP. Le vaste programme d'aménagement hydro-électrique dont on a parlé antérieurement s'effectue sur les rivières Manicouagane et aux Outardes et il semble qu'il répondra à la plupart des besoins en énergie de la province pour plusieurs années à venir. D'après les projets envisagés, les deux rivières seront harnachées globalement et leurs installations produiront environ 7,300,000 HP grâce à l'aménagement de huit centrales, dont deux qui existent à l'heure

actuelle verront leur puissance augmenter. Les travaux de construction sont commencés à deux emplacements, Manic 2 et Manic 5, qui donneront respectivement une puissance de 1,360,000 HP et de 1,800,000 HP. La centrale de Manic 2 sera mise partiellement en service au milieu de 1965 et entièrement en 1967; celle de Manic 5 commencera à produire en 1968 et sera terminée en 1971. Le début de la construction des aménagements aux autres emplacements projetés n'a pas encore été fixé. A l'emplacement de Manic 5, il y aura un barrage arc-bouté, formé de plusieurs arcades, d'une longueur de plus de 4,000 pieds et d'une hauteur d'environ 703 pieds à sa plus haute extrémité au-dessus de la roche de fond. Cet ouvrage, qui est censé être le plus élevé et le plus massif de sa catégorie dans le monde entier, permettra l'aménagement d'un réservoir d'une capacité de 115 millions de pieds-acres d'eau, sur une superficie de 800 milles carrés. L'énergie produite par les centrales aménagées sur la rivière Manicouagane et la rivière aux Outardes sera acheminée grâce à des circuits de 300 kV vers deux stations principales collectrices qui porteront le voltage à 735 kV de manière à pouvoir acheminer l'énergie vers Québec et Montréal. A l'heure actuelle, ce voltage de 735 kV est le plus élevé prévu pour la transmission à grande distance au Canada et est un des plus élevés du monde entier.

